

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE POUR LES TERRASSES DES COMMERÇANTS :

SEULS LES ÉLUS DU FRONT NATIONAL S'Y SONT OPPOSÉS !

Lors du conseil municipal de mars 2017, le **Député-maire a fait voter une délibération organisant un véritable racket envers** les commerçants qui possèdent des terrasses.

Frédéric Boccaletti, élu du FN, a rappelé que **le rôle d'un élu est d'aider les entreprises** face à la politique délirante du gouvernement socialiste qui perdurera avec Emmanuel Macron, **et non pas de les écraser sous des augmentations insupportables.**

Le Député-maire n'a rien voulu entendre, n'hésitant d'ailleurs pas à répondre avec mépris comme à son habitude...

Aujourd'hui, **Jean-Sébastien Vialatte, une nouvelle fois candidat à sa succession** à l'Assemblée nationale, a la fourberie de distribuer un tract en indiquant : **« Parce que je crois en la liberté d'entreprendre et à la nécessité de libérer les énergies en cassant le carcan des normes qui étouffe nos petites entreprises, nos commerçants, nos artisans ».**

La réalité est qu'en 15 années de mandat à l'Assemblée nationale, il n'a jamais rien fait pour vous défendre et qu'en qualité de maire, la seule chose qu'il sache faire est de vous ponctionner !

LES 11 ET 18 JUIN, FAITES LE BON CHOIX VOTEZ POUR UN DÉPUTÉ QUI S'ENGAGE À :

- ▶ Interpeller le gouvernement pour **alléger la complexité administrative et fiscale** pesant sur les entreprises.
- ▶ Demander l'**abaissement des charges sociales** des TPE-PME de façon lisible et significative.
- ▶ Se battre pour **libérer l'accès au crédit** pour les petites et très petites entreprises.
- ▶ **Diviser par deux le taux d'intérêt maximum** (taux d'usure) pour les emprunts et **les découverts bancaires** (agios).
- ▶ **Défendre nos entreprises liées au tourisme**, créatrices d'emploi dans notre circonscription.

IPSN – Ne pas jeter sur la voie publique

FRÉDÉRIC BOCCALETTI UN DÉPUTÉ QUI VOUS DÉFENDRA !



Délibération du Conseil municipal du 27 mars 2017

PLACE DANS LES MARCHES - DROITS DE VOIRIE - TERRASSES - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN MATIERE DE DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT - CAPTURE ET TRANSPORTS DES ANIMAUX ERRANTS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

3 abstentions Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DE FIXER

A compter du 1er Avril 2017, les nouveaux tarifs de droits de voirie, droits de places dans les marchés, terrasses, occupation du domaine public et frais de capture et de transports des animaux errants selon le tableau ci-dessous,

DROITS DE PLACE DANS LES MARCHES

DROITS DE VOIRIE – TERRASSES

| ACTIVITES | Tarifs à compter du 1er Janvier 2017 | Tarifs applicables au 1er Avril 2017 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Droits de voirie | | |
| Redevance annuelle le m²/an | | |
| Terrasses non couvertes – Zone non Littorale | 95€ m ² /an | 95€ m ² /an |
| Terrasses couvertes – Zone non Littorale | 130€ m ² /an | 130€ m ² /an |
| Terrasses non couvertes – Zone littorale* | 130€ m ² /an | 130€ m ² /an |
| Terrasses couvertes – Zone littorale* | 150€ m ² /an | |
| De 1 à 20 m² | | 150€ m²/an |
| De 21 à 30 m² | | 170 € m²/an |
| De 31 m² et plus | | 300 m²/an |
| Extension ponctuelle de terrasse n'excédant pas 50m ² sur Zone non Littorale lors de fêtes nationales, manifestations festives, feu d'artifice, etc... | | |
| De 9h00 à 3h00 du matin | 30€ m ² /jour | 30€ m ² /jour |
| Extension ponctuelle de terrasse n'excédant pas 50m ² sur Zone Littorale* lors de fêtes nationales, manifestations festives, feu d'artifices, etc... | | |
| De 9h00 à 3h00 du matin | 40€ m ² /jour | 40€ m ² /jour |
| Étalage sur trottoir ml/an | 30€ | 30€ |

**LES SIX ÉLUS DU FRONT NATIONAL
ONT VOTÉ : CONTRE !**